

République française
.....
Département de la
Haute-Savoie
.....
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
.....
**Commune de
CERVENS**

Convocation
du 29/01/2026

**Nombre de
conseillers :**
En exercice : -- 13
Quorum : ----- 07
Présents : ---- 08

Absents : ----- 05
Pouvoirs : ----- 00
Votants : ----- 08

VOTE
Pour : ----- 08
Contre : ----- 0
Abstentions : -- 0

**Réseau des
bibliothèques**

**Délibération
N°2026-06**

**Délibération Certifiée
exécutoire,**

Télétransmise
Le :

9 FEV. 2026

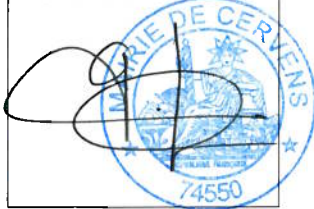
Reçue en Préfecture
Le :

9 FEV. 2026

Publié sur le site de la
commune
Le :

9 FEV. 2026

Le Maire Gil THOMAS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CERVENS

SEANCE ORDINAIRE DU 3 FEVRIER 2026 à 19H30

L'an deux mille vingt-six le trois février à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Présents : CALLENDRIER Michèle/ CHATEL Christophe/ DECMBARD Coralie / FAVRAT Florent/ KELLER Sophie /PROFFIT Thierry/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

Absents : CHATEAU Baptiste / LEYDIER Serge / SANDRAL Linda / MASSON Thibault / NOEL Ruta

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Thierry PROFFIT

OBJET : Marché de fourniture d'ouvrages pour le réseau des bibliothèques – Approbation du choix du titulaire et autorisation donnée au Maire pour signer le marché

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la convention de partenariat en date du 25 avril 2024 instituant la commune de Cervens comme cheffe de file du réseau des bibliothèques;

Vu l'accord-cadre à bons de commande pour la fourniture d'ouvrages au bénéfice du réseau, avec un maximum annuel fixé à 20 000 € TTC à compter du 1er avril 2026 pour une durée initiale d'un an, renouvelable tacitement trois fois, sans que la durée totale n'excède quatre ans;

Vu la consultation lancée auprès de quatre entreprises ;

Considérant que deux offres ont été reçues dans le délai imparti ;

Vu le rapport d'analyse des offres établi ;

Vu l'avis de la commission d'élus réuni le 23 janvier 2026, proposant le classement des offres et le choix du candidat « Entre Parenthèses ».

Considérant que l'offre de l'entreprise « Entre Parenthèses » est économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement fixés dans les documents de la consultation;
Considérant que, conformément à la convention de partenariat, la commune de Cervens est habilitée, en tant que cheffe de file, à signer le marché au nom et pour le compte du réseau;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ APPROUVE le choix de l'entreprise « **Entre Parenthèses** » comme titulaire du marché de fourniture d'ouvrages destiné au réseau des bibliothèques, aux conditions financières et techniques figurant dans le dossier de consultation et l'offre du titulaire.
- ⇒ AUTORISE le Maire de la commune de Cervens, cheffe de file, à signer l'accord-cadre et tout document y afférent pour le compte du Réseau des Bibliothèques de des Collines à compter du 1er avril 2026, pour une durée initiale d'un an, renouvelable tacitement trois fois, sans dépasser quatre ans au total.

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026

ID : 074-217400530-20260204-D2026_06-DE

S²LOW

- ⇒ PRECISE que le marché est conclu avec un maximum annuel fixé à 20 000 € TTC pour l'ensemble du réseau. Les commandes du réseau seront imputées au budget communal, de Cervens. Les modalités de participation des communes membres s'appliquent selon la convention.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS



Le secrétaire
Thierry PROFFIT

